



Compte-rendu des délibérations
Du conseil municipal de la commune de LAQUENEXY
Séance du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Chadi EL NAR, Maire.

Date de la convocation : 18 juin 2026

Nombre de membres afférents au conseil :

Nombre de membres en exercice : **15**

Nombre de membres présents : **12** Nombre de procuration(s) : **3**

Présents (dans l'ordre du tableau) : Mesdames et Messieurs EL NAR Chadi, ~~SALZMANN Martine~~, ALCAIDE Éric, LEONARD Rosario, BRUDER Stéphane, ~~HOFFMAN Denise~~, SARRA Marie-Laure, BOUSSELLIER Sandrine, GRANDIDIER Pierre, JOTIC Bojan, ALEXANDRE Sandra, LIETZ Stéphane, GALLISSOT Jean-Marie, ~~LORIN Simon~~, LOMBARD Amandine.

Les personnes dont le nom est barré sont reportées ci-dessous avec la mention éventuelle d'excuse et/ou de procuration.

Absent(s) : SALZMANN Martine (a donné procuration à LEONARD Rosario), HOFFMAN Denise (a donné procuration à ALEXANDRE Sandra), LORIN Simon (a donné procuration à GALLISSOT Jean-Marie)

Ordre du jour

- Positionnement concernant la faisabilité du projet biomasse (délibération n°28-2026)
- Choix du prestataire pour l'installation d'une nouvelle chaudière à l'église (délibération n°29-2026)
- Convention de prestation d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage avec MATEC – requalification de l'ancienne école élémentaire en mairie (délibération n°30-2026)
- Avenant à la convention de gestion relative au petit entretien de la voirie (délibération n°31-2026)
- Remboursement des frais de déplacement d'un stagiaire dans le cadre de son cursus universitaire (délibération n°32-2026)
- Nouvelle grille tarifaire périscolaire (délibération n°33-2026)
- Demande de participation financière du collège Paul Valéry de Metz (délibération n°34-2026)
- Subventions aux associations année 2026 (délibération n°35-2026)
- Mise à disposition de salles aux associations (délibération n°36-2026)
- Règlement intérieur des salles communales (délibération n°37-2026)

1. Positionnement concernant la faisabilité du projet biomasse (délibération n°28-2026)

Le conseil municipal a acté l'abandon du projet de réseau de chaleur biomasse bois, initialement engagé pour réduire l'empreinte carbone des bâtiments publics et, potentiellement, des habitats privés.

Ce projet, approuvé en principe en juin 2023 a fait l'objet d'études de faisabilité, prévoyant deux scénarii : l'un limité aux équipements communaux (scénario 1) et l'autre aux équipements communaux et aux particuliers (scénario 2).

Les coûts actualisés en juin 2026 ont révélé un surcoût significatif par rapport aux estimations initiales de novembre 2025, soit +203 644 € HT pour le scénario 1 et +123 499 € HT pour le scénario 2.

Après une réévaluation approfondie du projet de chaufferie biomasse, il apparaît que le coût global des travaux a significativement augmenté par rapport aux estimations initiales, compromettant ainsi son équilibre financier. Malgré les subventions obtenues, le reste à charge pour la commune demeure trop important au regard de ses capacités budgétaires. Pour une collectivité de taille modeste, un tel investissement mobiliserait une part excessive de ses ressources, limiterait sa capacité à financer d'autres projets prioritaires au service des habitants et pourrait conduire à un recours accru à l'emprunt ainsi qu'à une augmentation de l'endettement. Dans un contexte marqué par la hausse des coûts de construction et des incertitudes économiques, il est de la responsabilité de la commune d'adopter une gestion prudente et soutenable de ses finances. La décision de mettre un terme à ce projet ne remet pas en cause l'engagement de la collectivité en faveur de la transition écologique ; elle traduit la volonté de rechercher des solutions plus adaptées à ses capacités financières ou de reconsidérer ce type d'investissement dans un contexte économique plus favorable.

Contraintes :

- Un approvisionnement en plaquettes bois nécessitant une logistique locale,
- Un besoin en accompagnement technique pour la gestion du réseau,
- Des incertitudes sur l'adhésion des propriétaires privés au réseau
- Un impact financier qui dépasse les moyens de la commune

En conséquence, le conseil municipal a voté à 12 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions :

- L'abandon définitif du projet ;
- La clôture des missions en cours avec les prestataires, dont la société EPURE Ingénierie ;
- L'autorisation donnée au maire de signer les actes nécessaires à la finalisation du dossier.

2. Choix du prestataire pour l'installation d'une nouvelle chaudière à l'église (délibération n°29-2026)

Le conseil municipal a autorisé le remplacement de la chaudière de l'église, afin d'assurer la sécurité et le confort des usagers.

Dans le cadre des délégations de pouvoir accordées au maire, ce dernier est chargé de sélectionner le prestataire responsable des travaux d'installation.

3. Convention de prestation d'assistance technique a maitrise d'ouvrage avec MATEC – requalification de l'ancienne école élémentaire en mairie (délibération n°30-2026)

Dans le cadre de la reconversion de l'ancienne école élémentaire en mairie, la commune a confié à MATEC une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Le montant des prestations d'AMO, défini sous forme forfaitaire, s'établit à 9 100 € hors taxes.

Pour officialiser cet engagement, la conclusion d'une convention avec MATEC s'avère nécessaire.

Compte tenu des délégations accordées par le conseil municipal au maire, la signature de cette convention relève de la compétence du maire.

4. Avenant à la convention de gestion relative au petit entretien de la voirie (délibération n°31-2026)

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de prolonger d'un an (jusqu'au 31 décembre 2026) la convention de gestion du petit entretien de la voirie avec l'Euro-métropole de Metz, sans modification des conditions techniques ou financières, afin d'assurer la continuité du service en attendant une réflexion plus large.

Le maire est autorisé à signer les documents nécessaires.

5. Remboursement des frais de déplacement d'un stagiaire dans le cadre de son cursus universitaire (délibération n°32-2026)

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité une délibération fixant les modalités de remboursement des frais de déplacement du stagiaire accueilli par la commune, dans le cadre d'une convention avec l'Université de Lorraine.

Seuls les trajets en train ou transports en commun pour se rendre sur le lieu de stage sont éligibles, avec une prise en charge à hauteur de 50 % des frais engagés (soit 52,90 € pour ce stagiaire), sous réserve de la présentation de justificatifs.

6. Nouvelle grille tarifaire périscolaire (délibération n°33-2026)

Le conseil municipal a approuvé, par 13 voix pour, 0 contre et 1 abstention, l'application d'une hausse de 2 % des tarifs du périscolaire et des activités pendant les vacances scolaires proposés par les PEP de Lorraine, à l'exception du tarif du soir.

Cette décision autorise également le maire à signer les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

7. Demande de participation financière du collège Paul Valéry de Metz (délibération n°34-2026)

Le conseil municipal de Laquenexy a décidé, à l'unanimité, d'accorder une participation financière de 100 € par élève de la commune ayant participé aux championnats de France UNSS « RAID multisports et jeux » (athlétisme et handball), organisés du 15 au 19 juin 2026 au collège Paul Valéry de Metz.

Cette subvention s'accompagne d'une autorisation donnée au maire pour finaliser les démarches administratives liées à ce soutien.

8. Subventions aux associations année 2026 (délibération n°35-2026)

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'attribuer une aide de 20 € par enfant de moins de 18 ans résidant dans la commune et adhérent à une association locale pour l'année civile.

Par ailleurs, il a voté les subventions suivantes pour les associations :

- 100 € pour Gym santé des 4 Vents (unanimité)
- 200 € pour Laquenexy Wargame Club (13 pour, 0 contre, 2 abstentions)
- 300 € pour Le Souvenir Français (unanimité).

9. Mise à disposition de salles aux associations (délibération n°36-2026)

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'offrir la gratuité de la mise à disposition des salles communales (salle de la mairie et salle socioculturelle) aux associations locales, supprimant ainsi la participation financière de 7 € par heure précédemment appliquée pour la salle socioculturelle.

10. Règlement intérieur des salles communales (délibération n°37-2026)

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité les nouveaux règlements intérieurs des salles communales, définissant les règles d'utilisation et de réservation de ces espaces par les habitants et associations.